

Test coordonné de dépistage de la COVID-19 pour les établissements de garde d'enfants

Foire aux questions

1. Pourquoi une recommandation de test coordonné de dépistage est-elle nécessaire? Pourquoi les tests de dépistage sont-ils bénéfiques?

- Des tests coordonnés de dépistage peuvent être organisés en réponse à un cas positif à la COVID-19 dans le centre de garde d'enfants. Cette possibilité de test de dépistage est fournie comme un moyen d'accroître l'accès au test de dépistage. Le BSPT collabore avec le ministère de la santé de l'Ontario et les partenaires de test de dépistage pour coordonner ces possibilités de test de dépistage.
- Le test coordonné de dépistage est bénéfique pour la santé et la sécurité de la communauté, pour réduire la transmission de la COVID-19 et pour offrir des possibilités de dépistage accessibles aux enfants et au personnel.

2. Quelles sont les modalités de test de dépistage les plus courantes?

- Les méthodes de test de dépistage les plus courantes fournies par les partenaires de test comprennent le test PCR (Polymerase Chain Reaction Test).
- Utilisé pour les personnes présentant des symptômes ou celles qui ont été identifiées comme des contacts étroits d'une personne ayant été testée positive à la COVID-19.
- Les échantillons peuvent être collectés de différentes manières :
 - Écouvillon nasopharyngé (NP) : inséré dans la profondeur de la cavité nasale
 - Écouvillon bouche/nez : intérieur de la bouche et avant du nez
 - Test de salive : un flacon est utilisé pour recueillir la salive. Utilisé pour les enfants ou lorsque l'autre type de collecte n'est pas possible ou toléré. Il n'est disponible que par l'intermédiaire de certains partenaires de dépistage.

<https://www.toronto.ca/home/covid-19/covid-19-reopening-recovery-rebuild/covid-19-reopening-information-for-the-public/covid-19-school-information-for-parents-caregivers/>

3. Les enfants/le personnel doivent-ils se faire tester?

- Tous les tests de dépistage sont volontaires; cependant, ils sont fortement recommandés pour la santé et la sécurité de la communauté.

4. Ai-je le droit d'exiger des familles qu'elles présentent un résultat négatif pour revenir au service de garde?

- Non, les exploitants de services de garde d'enfants ne sont pas autorisés à exiger des familles qu'elles fournissent un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 pour retourner dans un établissement. Les centres de garde d'enfants peuvent demander que soit rempli le formulaire d'attestation de retour à la garde d'enfants.

https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2020/10/9645-Attestation-for-Return-to-Child-Care_FR.pdf

5. Si les familles ne se font tester qu'une seule fois, quel est le meilleur moment pour le faire?

- Si une personne présente des symptômes, elle doit se faire tester dans le centre d'évaluation de COVID-19 le plus proche dès que possible.
- Si une personne est asymptomatique (sans symptômes), il est recommandé d'attendre entre le 7^{ème} et le 10^{ème} jour après la dernière exposition pour effectuer un test. Explication : Le virus peut prendre un temps supplémentaire pour s'accumuler dans l'organisme (charge virale) avant de pouvoir être détecté par les méthodes de test de dépistage ci-dessus.

6. Que dois-je dire aux familles qui ont déjà été testées et qui ont besoin d'y retourner?

- Le virus COVID-19 peut mettre du temps à se manifester dans l'organisme. Par conséquent, si une personne subit un test avant les 7 jours suivant l'exposition, il est possible que le résultat du test soit inexact et qu'il soit nécessaire de refaire un test.
- Selon le document d'orientation provincial, *COVID-19 : Document d'orientation du ministère de la santé sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles (26 mai 2021)*, il est généralement recommandé de tester les contacts à haut risque le 7^{ème} jour ou après.

7. Que se passe-t-il si les familles ont été testées et ne veulent pas l'être à nouveau?

- Fournir des informations sur le fait que le dépistage est volontaire. Les personnes sont toujours tenues d'accomplir leur période d'isolement de 14 jours après leur exposition à une personne positive à la COVID-19. Les enfants devront fournir le formulaire d'attestation de retour à la garde d'enfants (voir question 4).

8. Est-il recommandé que les membres de la famille soient testés ou seulement les enfants?

- Le BSPT recommande de tester les personnes identifiées comme contacts étroits d'un cas positif de COVID-19.
- Les partenaires de dépistage peuvent tester d'autres personnes que les contacts étroits (c'est-à-dire les membres de la famille) s'ils en ont la capacité.

9. Comment les familles accèdent-elles aux résultats?

- Si la personne fournit une carte de santé de l'Ontario au moment du test, les résultats seront accessibles en ligne à l'adresse <https://covid-19.ontario.ca/fr>
- Si la personne n'a pas ou ne fournit pas sa carte de santé de l'Ontario au moment du test, elle doit se référer aux instructions du centre de dépistage pour accéder aux résultats.

10. Comment le contact du centre de garde d'enfants/BSPT sera-t-il informé?

- Le contact du centre de garde d'enfants ne sera pas informé des résultats individuels du partenaire de dépistage. Il est de la responsabilité des familles de divulguer les résultats positifs à leur établissement.
- Le BSPT sera informé des résultats du partenaire de dépistage; cependant, il est toujours important que le centre de garde d'enfants informe Santé publique conformément à la pratique habituelle du centre de garde d'enfants.

Pour plus d'informations, consultez le site www.toronto.ca/COVID19 ou appelez le BSPT au 416-338-7600.